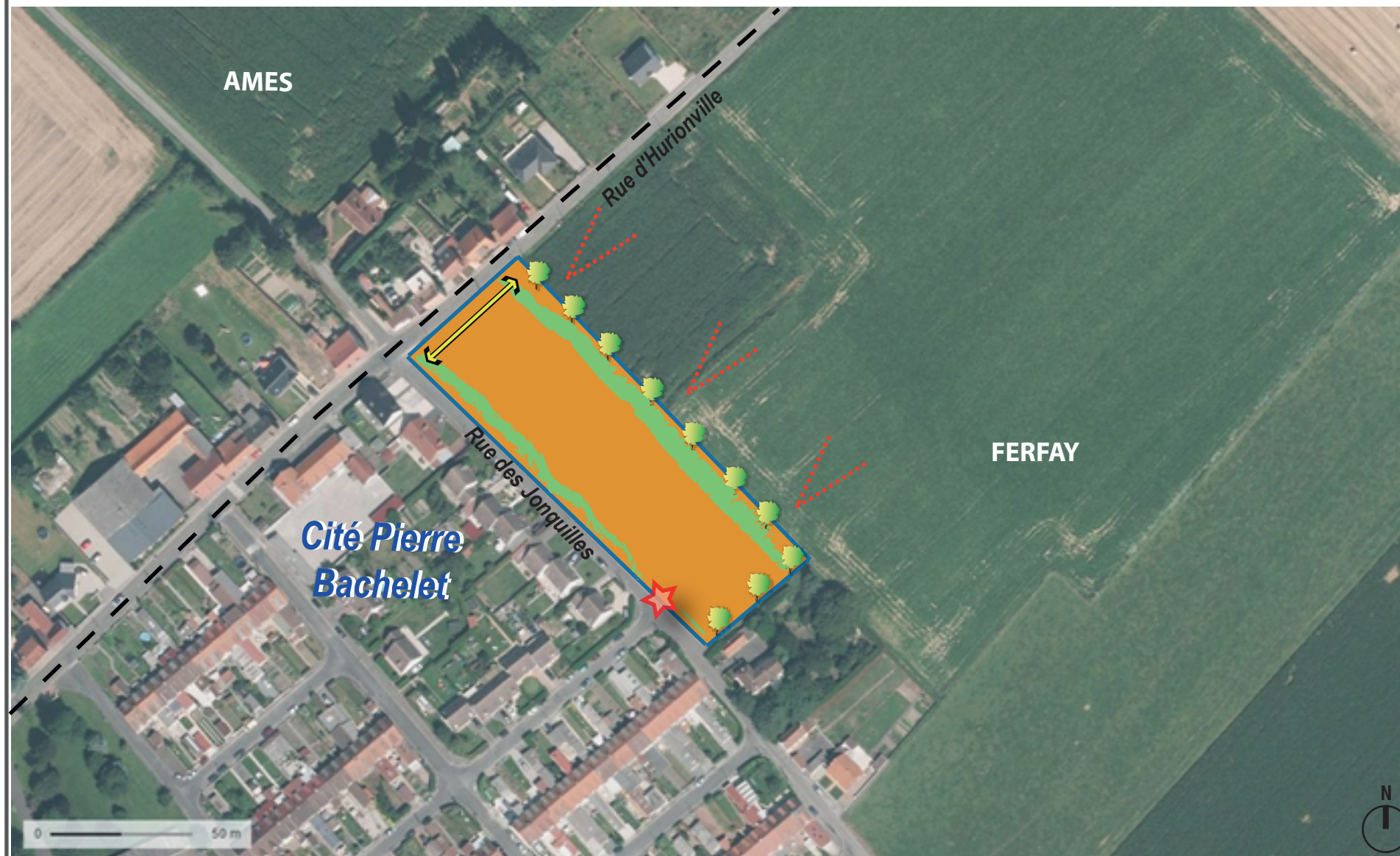




Enjeux d'aménagement

Situés en entrée de ville, à l'intersection de la rue d'Hurionville et de la rue des jonquilles, les terrains à aménager sont au contact de la cité 3. La zone d'extension viendra s'aligner par rapport aux premières habitations de la cité afin de mieux cadrer cette entrée communale.

L'accès à la zone se fera par la rue des jonquilles à la faveur d'un nouvel accès composé d'un point unique d'entrée et de sortie.

Principes d'aménagement

Le secteur devra comprendre au minimum 24 logements.

L'entiereté des objectifs de mixité sociale fixé par le PLH se trouvera sur ce secteur. Ainsi, le secteur d'aménagement devra prescrire entre 10 et 15 logements aidés.

La typologie de logements comportera à la fois du pavillonnaire et de l'habitat groupé.

Le long de la rue d'Hurionville, les constructions devront former un front bâti.

Principes paysager

Du fait de sa situation en entrée de ville, le projet paysager de la zone devra veiller à mettre en valeur les vues vers les paysages environnants.

Des plantations permettront un paysagement de ces limites.

Principes d'aménagement :

- Limite communale
- Périomètre de l'OAP
- Future zone d'habitat

- ★ Accès unique à la zone
- ↔ Principe de front bâti

Principes de traitement paysager

- Principe de traitement paysager des fonds de parcelles
- Principe de préservation des vues
- Principe de traitement paysager des espaces de transition

Vues sur le site et son proche environnement



Enjeux d'aménagement

